

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## APRÈS RÉSULTATS PROVISOIRES PACES

### 1. CHOIX DES FILIÈRES

Les étudiants AACH (Admis avant Choix) ou LC (Liste Complémentaire) doivent **IMPÉRATIVEMENT** valider leur choix sur l' ENT avant **dimanche 5 juillet minuit** (Onglet Scolarité, Choix des filières). Les étudiants n'ayant pas fait leur choix passé ce délai seront déclarés en abandon.

### 2. AFFICHAGE DES RÉSULTATS DÉFINITIFS

**Jeudi 9 juillet 2020, dans la journée.** Il n'y aura aucune publication sur le site internet de l'UFR des Sciences de Santé. Affichage papier à l'UFR des Sciences de Santé et détails des résultats uniquement sur l'ENT (notes, rang...).

Les résultats sont susceptibles d'être modifiés en cas de découverte d'erreurs matérielles dans un délai de deux mois.

### 3. RELEVÉS DE NOTES

Les relevés de notes PACES sont disponibles sur votre ENT.

Ils seront envoyés par voie postale en courrier recommandé avec accusé de réception.

### 4. CONSULTATION DES COPIES PACES

La demande doit être adressée par mail à la scolarité, **avant le mercredi 15 juillet 2020 17h00**. Il convient de préciser les matières sur lesquelles porte la demande.

La consultation des copies se déroulera **le jeudi 16 juillet 2020** à partir de 9h00 en Salle R01 en présence du Président du jury et du responsable de scolarité. Merci de respecter les consignes de sécurité prévues. Port du masque obligatoire.

### 5. DEMANDE DE DÉROGATION : POUR UN REDOUBLEMENT/TRIPLEMENT CONTRE UNE RÉORIENTATION OBLIGATOIRE

La commission d'examen de ces demandes aura lieu le **15 juillet 2020 à 9h**.

**Dérogation accordée à titre tout à fait exceptionnel** uniquement pour « des motifs sérieux, médicaux ou familiaux ayant perturbé la scolarité de l'étudiant ».

Formulaire de dérogation (en téléchargement sur le site web) + lettre exposant le motif et tout justificatif motivant la dérogation, à envoyer par mail à la scolarité ([ufrsante-paces@u-bourgogne.fr](mailto:ufrsante-paces@u-bourgogne.fr)) **avant le vendredi 10 juillet 2020 12h00**.

### 6. ÉTUDIANTS AUTORISÉS À DOUBLER / TRIPLER

**Réinscriptions** en PACES obligatoirement sur le web <http://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/m-inscrire-me-reinscrire.html> **du lundi 6 juillet 2020 à 10h00 au dimanche 19 juillet 2020 minuit et du Mardi 25 août 2020 à 10h00 au lundi 31 août 2020**.

Veuillez, au préalable, vous acquitter de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) sur <https://www.messervices.etudiants.gouv.fr>

Date de rentrée PACES : **Mardi 1 septembre 2020 à 9h**.

Info à venir en fonction des recommandations ministérielles

Date de pré-rentrée Tutorat (non obligatoire et sur inscription [www.ted21.fr](http://www.ted21.fr)) : **info à venir**

## 7. PARCOURSUP – RÉORIENTATIONS **IMPORTANT**

Les étudiants qui ont prévu une réorientation sur le site Parcoursup et qui sont autorisés à poursuivre leur cursus d'études médicales ou à redoubler la PACES, doivent impérativement **démissionner** de leur vœu dès la deuxième phase d'admission (25 juin 2020).

Les étudiants qui n'ont pas prévu de réorientation dans le temps imparti et qui sont exclus ou réorientés obligatoirement de la PACES, pourront bénéficier de la procédure complémentaire ouverte jusqu'au 13 septembre pour les formations qui disposent de places.

## 8. DEMANDE DE TRANSFERT

Pour les demandes de transfert de dossier vers une autre université => *fiche transfert départ disponible à la scolarité PACES ou sur UB LINK* :

Il appartient à l'étudiant de se renseigner sur les modalités d'inscription et de s'assurer que l'université d'accueil acceptera sa candidature.

## 9. ÉTUDIANTS ADMIS À POURSUIVRE DES ÉTUDES MÉDICALES OU DES ÉTUDES D'ODONTOLOGIE (STRASBOURG (03 68 85 39 09 ou 06 ou 80.) ET NANCY (03 83 68 29 58))

- La formation aux principes de l'hygiène hospitalière et aux gestes de premiers secours sera disponible prochainement sur le site internet : <https://sante.u-bourgogne.fr/actualite-des-pc2>.
- Stage d'initiation aux soins infirmiers : **du 20 juillet au 7 août 2020** pour la 1<sup>ère</sup> moitié de la promotion et **du 10 au 28 août 2020** pour la 2<sup>ème</sup> moitié de la promotion, au CHU de Dijon et dans les hôpitaux périphériques.  
Les affectations sont gérées par la scolarité du 1<sup>er</sup> cycle : [ufrsante-1cyclemed@u-bourgogne.fr](mailto:ufrsante-1cyclemed@u-bourgogne.fr), et seront mises en ligne sur le site internet.  
Un lien pour sondage du lieu de stage vous sera transmis **uniquement après les résultats provisoires à partir du 2 juillet jusqu'au jeudi 10 juillet**.
- Vous devez impérativement fournir l'attestation de vaccination remplie par le médecin traitant à la scolarité PACES ([ufrsante-paces@u-bourgogne.fr](mailto:ufrsante-paces@u-bourgogne.fr)) **avant le jeudi 16 juillet 12h00**, sans cette attestation vous ne pourrez pas effectuer votre stage.
- Inscription en PC2 : sur le Web (<https://scol.u-bourgogne.fr>) **du lundi 6 juillet 2020 à 10h00 au dimanche 19 juillet 2020 minuit et du Mardi 25 août 2020 à 10h00 au dimanche 30 août 2020 et dans la limite de 15 jours suivant la date de rentrée des cours**.
- Présentation des UE Recherche et optionnelles (médecine/pharmacie) sera disponible prochainement sur le site internet : : <https://sante.u-bourgogne.fr/actualite-des-pc2>  
Un sondage vous sera envoyé par mail pour effectuer votre choix /!\ **Attention à bien respecter les dates !**
- Date de rentrée : **Mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020 à 9h**

## 10. ÉTUDIANTS ADMIS À POURSUIVRE DES ÉTUDES ODONTOLOGIQUES (Strasbourg, Nancy, Lyon, Clermont-Ferrand)

Nous transmettons les résultats avec les coordonnées de chaque étudiant reçu à chaque faculté dentaire, qui prendra directement contact avec vous pour les modalités d'inscription.

### Faculté d'Odontologie de Strasbourg et Nancy :

L'affectation de stage est gérée par la scolarité du 1<sup>er</sup> cycle (voir paragraphe 8).

### Faculté d'Odontologie de Lyon :

Les étudiants devront effectuer un stage d'Initiation aux Soins Infirmiers d'une durée de 4 semaines consécutives, dans un établissement hospitalier de leur choix, Rhône ou tout autre département (*à trouver par eux-mêmes*). **Une fiche de demande d'accord de stage** sera téléchargeable sur le site : <http://odontologie.univ-lyon1.fr>. Elle devra **impérativement** être retournée à la Faculté d'Odontologie pour l'établissement de la convention de stage, par courrier ou par mail. **A noter : aucun stage ne pourra débuter sans convention signée par toutes les parties.**

Faculté d'Odontologie de Lyon – Secrétariat FGSO2

11 rue Guillaume Paradin

69008 LYON

Tél : 04.78.77.86.91 Mail : [scolariteFGSO2@univ-lyon1.fr](mailto:scolariteFGSO2@univ-lyon1.fr)

### Faculté d'Odontologie de Clermont-Ferrand :

Il n'y a plus de stage d'été après PACES. Il sera désormais effectué entre la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année.

Contact par mail : Lucile PLANCHAT : [lucile.planchat@uca.fr](mailto:lucile.planchat@uca.fr)

## 11. ÉTUDIANTS ADMIS À POURSUIVRE DES ÉTUDES DE PHARMACIE

- Inscription en PH2 : sur le Web (<https://scol.u-bourgogne.fr>) du **lundi 6 juillet 2020 à 10h00 au dimanche 19 juillet 2020 minuit et du Mardi 25 août 2020 à 10h00 au dimanche 30 août 2020 et dans la limite de 15 jours suivant la date de rentrée des cours.**
- Date de rentrée : **Mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020, réunion de rentrée de 10h à 11h.**

Pour toutes informations, contactez la scolarité par mail ([ufrsante-pharma@u-bourgogne.fr](mailto:ufrsante-pharma@u-bourgogne.fr)).

## 12. ÉTUDIANTS ADMIS À POURSUIVRE DES ÉTUDES DE MASSO-KINÉSITHÉRAPIE A DIJON ET NEVERS

Inscription IFMK Dijon : Les étudiants admis **doivent attendre que l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Dijon les contacte** pour confirmer leur acceptation :

**IFMK de DIJON**

**6B Chemin de Cromois - 21000 DIJON**

**Tél. : 03 80 65 84 00**

Inscription IFMK Nevers : Les étudiants admis doivent attendre que **l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Nevers** les contacte pour confirmer leur acceptation.

Vous recevrez alors un dossier d'inscription à remplir dans les plus brefs délais et à retourner à l'IFMK de Nevers (avec tous les documents demandés) à l'adresse suivante :

**IFMK de NEVERS**

**10 Place du Général Pittié - 58000 NEVERS**

Si vous avez toutefois des questions, vous pouvez les joindre par mail : [secretariat@ifmknevers.fr](mailto:secretariat@ifmknevers.fr) ou par téléphone au 09 81 79 27 57

La rentrée est prévue le mercredi 2 septembre à 14h.

### **13. ÉTUDIANTS ADMIS À POURSUIVRE DES ÉTUDES EN ERGOTHÉRAPIE OU EN PSYCHOMOTRICITÉ**

Dès réception des noms et coordonnées des étudiants reçus, l'**Institut Interrégional de Formation aux Métiers de la Rééducation de Mulhouse** leur fera parvenir un dossier à remplir durant l'été. Les étudiants admis **doivent donc attendre d'être contactés** pour confirmer leur venue et procéder aux formalités d'inscription.

### **14. ÉTUDIANTS ADMIS À POURSUIVRE DES ÉTUDES À L'ÉCOLE DE SAGES-FEMMES**

Inscriptions: sur le Web : <http://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/m-inscrire-me-reinscrire.html> à compter **du lundi 6 juillet 2020 à 10h00 au dimanche 19 juillet 2020 minuit et du Mardi 25 août 2020 à 10h00 au dimanche 30 août 2020**

Les étudiants seront directement contactés par l'École de Sages-Femmes.

### **15. VACCINATIONS (RAPPEL)**

- **Pour s'inscrire en PC2 et 2<sup>ème</sup> année de pharmacie** : tout étudiant en PACES doit être à jour des vaccinations suivantes :
  - Tubertest à faire à l'entrée des études,
  - DTPC : 4 vaccinations obligatoires plus 3 rappels
  - Hépatite B : 3 injections suivies **d'une sérologie obligatoire**, anti HBS (avec antigène).
- **Pour s'inscrire à l'École de Sages-femmes** : en plus des vaccinations obligatoires ci-dessus, seront demandées :
  - Une sérologie rubéole et toxoplasmose et varicelle
  - Une radio pulmonaire récente.

### **16. PASSERELLE ÉCOLE D'INGÉNIEUR**

#### **❖ À TOULOUSE**

Toulouse Tech propose une passerelle de niveau L2 vers les formations d'ingénieur à tous les élèves de PACES qui souhaitent se réorienter après avoir validé leur année (60 ECTS et au moins 10 de moyenne générale).

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 15 juillet (avec possibilité de compléter le dossier après la date en raison des décalages des concours compte-tenu du contexte). Il suffit d'envoyer un mail à l'adresse [paces.tech@univ-toulouse.fr](mailto:paces.tech@univ-toulouse.fr) avec CV, lettre de motivation, les bulletins de terminale, les résultats du bac et les résultats de la PACES.

Plus d'infos : <https://www.univ-toulouse.fr/toulousetech> ou également sur le [groupe Facebook](#) animé par les élèves et anciens élèves de la passerelle qui répondent aux questions des étudiants intéressés, et des [capsules vidéos](#) de témoignages.

### **17. RECUS-COLLÉS : un accès en L2**

Vous avez plus de 10/20 de moyenne, vous pouvez peut-être accéder à une L2 à condition d'avoir candidaté sur eCandidat : <https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat/#!offreFormationView>

**⚠ IMPORTANT Réforme de Santé : PASS et L.AS** : Les redoublants PACES n'ont pas le droit de recandidater via Parcoursup pour PASS ou L.AS, ils ont déjà eu leur 2 chances d'accéder aux études de santé. Des contrôles seront effectués.